



SIMC
Le Syndicat Intercommunal
pour l'Aménagement de la propriété
de Monte-Cristo

DECISION N° 2022-35

OBJET : DON D'UNE OEUVRE AU PROFIT DU CHATEAU DE MONTE CRISTO

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU la délibération n° 300622-3 du 30 juin 2022 portant délégation de compétences du comité syndical à la Présidente et au bureau, autorisant la Présidente à accepter le don d'œuvres ;

CONSIDERANT l'intérêt du château à enrichir ses collections ;

CONSIDERANT la proposition de don faite par Madame Alisa Kazakova, concernant le portrait en peinture « Alexandre Dumas », huile sur toile de 100 centimètres par 100 centimètres, d'une valeur de 5 000,00 €.

CONSIDERANT l'exposition de cette œuvre dans la propriété de Monte Cristo jusqu'au 6 novembre 2022.

La Présidente du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'accepter le don de l'œuvre « Alexandre Dumas » de Alisa Kazakova, à l'issue de l'exposition temporaire proposée d'octobre à novembre 2022 à Monte Cristo.

ARTICLE 2 : D'intégrer ce don à l'inventaire du château de Monte Cristo, dès le 7 novembre 2022.

ARTICLE 3 : Précise la clause d'inaliénabilité de cette œuvre.

Fait à Marly-le-Roi, le 10/11/2022

Transmis en Préfecture et affiché le 10/11/2022

Mireille TEMPEZ
Présidente du Syndicat Intercommunal